

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 18 (1956)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Les possibilités d'utilisation des atomiseurs à dos

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les possibilités d'utilisation des atomiseurs à dos

L'apparition d'atomiseurs à dos a éveillé un intérêt compréhensible parmi les arboriculteurs, les maraîchers et les vignerons.

Aussi l'Office cantonal d'arboriculture fruitière et pour l'utilisation des fruits de Strickhof-Zurich a-t-il jugé utile d'exprimer son avis sur ces appareils. Il a publié à cet égard un article objectif dans le «Baumwärter» («L'Horticulteur»), organe officiel des associations d'arboriculteurs patentés des cantons de Zurich et Schaffhouse, article dont la portée dépasse les frontières cantonales et que nous reproduisons ci-après.

«Les diverses questions qui nous ont été posées ces derniers temps, de même que certaines observations qui furent faites, nous incitent à renseigner les intéressés sur les possibilités d'utilisation des atomiseurs à dos. Les insertions publicitaires, les prospectus et démonstrations concernant ces appareils, les vantent fréquemment aussi pour le traitement des arbres à hautes tiges et tendent à persuader les agriculteurs et les horticulteurs, avec illustrations à l'appui, qu'il s'agit d'appareils à usage universel. Dans le but d'éviter de mauvais investissements aux horticulteurs, nous allons essayer, en quelques traits, de faire un peu plus de lumière dans cette question.

1. Les grands atomiseurs, tels qu'ils ont été utilisés jusqu'à présent, ont montré de façon tout à fait claire que l'avantage majeur qu'ils présentent est de n'exiger qu'une petite quantité de bouillie — en comparaison des pulvérisateurs ordinaires —, du fait d'une concentration supérieure. En revanche, la portée du brouillard antiparasitaire se voit déjà si fortement réduite par un vent relativement faible qu'un traitement d'une qualité suffisante s'avère impossible. Etant donné les moteurs beaucoup moins puissants des machines à dos, qui ont évidemment pour effet de produire un courant d'air plus faible, la portée du brouillard émis en est réduite d'autant et elle exclut pratiquement la possibilité de traiter de façon satisfaisante les arbres à hautes tiges de grandeur moyenne.

2. Si l'on parle d'une bouillie dix fois plus concentrée en vantant ces appareils, il y a lieu de procéder également ici à une mise au point. D'après des essais précis effectués par l'industrie des produits antiparasitaires, on recommande d'employer les concentrations suivantes afin d'obtenir un arrosage suffisant en se servant d'atomiseurs à dos: de 5 à 7 fois le pourcentage normal de concentration pour les fongicides, de 8 à 10 fois pour les insecticides et de seulement 2 fois pour les produits utilisés en hiver. Cependant, lorsqu'on emploie des substances très toxiques, la bouillie voit sa toxicité augmenter en proportion, du fait de sa concentration plus élevée, et elle représente ainsi un danger accru. Il y a lieu de remarquer également que si de tels produits sont utilisés avec les atomiseurs, le plus léger vent suffit à chasser le brouillard antiparasitaire assez loin, de sorte qu'il peut se déposer dans des endroits absolument défavorables, comme par exemple sur des fruits mûrs, sur des légumes très développés, etc.

3. D'autre part, les atomiseurs à dos sont à notre sens d'une capacité de travail bien trop réduite pour le traitement des arbres à hautes tiges. Supposons qu'un arbre à haute tige, de grandeur moyenne, nécessite 30 litres de bouillie à concentration normale pour le traitement hivernal. Pour un atomiseur à dos, cela représente 15 litres de bouillie doublement concentrée. Un remplissage de 10 litres n'est ainsi pas même suffisant pour pouvoir traiter un arbre entier.

Chaque instrument doit être utilisé pour le travail auquel il est propre. Les atomiseurs dorsaux employés au bon endroit (arbres fruitiers en touffe, cultures maraîchères, vignobles, etc.), c'est-à-dire dans les cultures basses, peuvent certainement rendre de précieux services. Pour le traitement des arbres fruitiers à hautes tiges, par contre, il convient d'user d'une grande prudence. En dépensant de frs. 200.— à frs. 300.— de plus, on peut déjà acheter de petits pulvérisateurs qui ont fait leurs preuves dans les exploitations moyennes. Etant donné les prix actuels payés au producteur pour les fruits, il est absolument impossible de supporter de fausses dépenses ainsi que des insuccès dans la lutte antiparasitaire.»

(Trad. R. S.)